

Bruxelles, le 29 juin 2015

CM 3202/15

OJ/CONS ECOFIN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	Mr Hans GILBERS
	hans.gilbers@consiium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.9891/6685
Objet:	3403 ^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Affaires économiques et financières)
Date:	14 juillet 2015
Heure:	11:00
Lieu:	CONSEIL
	BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
	Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- (évt.) Approbation de la liste des points "A"
- Divers
 - Propositions législatives en cours d'examen
 - = Information de la Présidence

CM 3202/15

Activités non législatives

-	Approbation de la liste des points "A"
-	Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise ¹ = Échange de vues
-	 Suivi du Conseil européen Semestre européen 2015 : Recommandations par pays a) Projets de recommandations du Conseil concernant les programmes nationaux de réforme pour 2015 à l'intention de chaque État membre et projets d'avis du Conseil concernant les programmes de stabilité ou de convergence actualisés b) Projet de recommandation du Conseil concernant la mise en œuvre des grandes orientations des politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro = Adoption
-	Rapport des cinq Présidents «Compléter l'Union économique et monétaire européenne» = Présentation
-	Divers

CM 3202/15

FR

Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil

<u>p.m.</u>

Lundi 13 juillet 2015

11 h.00 Dialogue macro-économique

15 h.00 Eurogroupe

Mardi 14 juillet 2015

08 h.30 Dialogue informel entre les représentants du Conseil (ECOFIN) et du Parlement européen

10 h.00 Petit-déjeuner

11 h.00 Conseil (ECOFIN)

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.

CM 3202/15